

XXV.—Les empêchements de mariage..... 207

Beaucoup ont des idées inexactes en cette matière.—Les empêchements de mariage démontrent la sagesse de l'Eglise.—Ce qu'on entend par dispense.—Raison de la componende exigée.—Emploi du revenu des componendes.—Raisons canoniques exigées par une dispense de parenté ou d'affinité.—Les principaux faits qui peuvent être allégués à l'appui de ce genre de dispense.—S'il y a plusieurs empêchements ils doivent tous être mentionnés.—Obligation grave de révéler les empêchements de mariage.—Les principaux empêchements dirimants.—Les empêchements prohibitifs rendent le mariage illicite.—La parenté naturelle.—La souche de la parenté.—La ligne.—Le degré.—La ligne directe.—La ligne collatérale.—Egale.—Inégale—Arbre généalogique.—Règles pour distinguer les degrés de parenté.—La parenté double.—La parenté en ligne directe est un empêchement dirimant.—La parenté en ligne collatérale est un empêchement dirimant jusqu'au quatrième degré inclusivement.—La parenté spirituelle.—L'empêchement de crime.—Le rapt.—La clandestinité.—L'honnêteté publique.—Le lien du mariage.—La disparité de culte.—Les mariages mixtes.

XXVI.—Le jour d'un mariage..... 217

Contraste entre une ordination et un cortège nuptial.—Pourquoi cette différence entre deux cérémonies religieuses.—L'exhortation du prêtre